

Commune de LIGINIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 6 mars 2026 à 20h00 selon convocation en date du 26 janvier 2026

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M BUSSIERE

Absents excusés : M BRAZ (a donné procuration à M BUSSIERE)
M MICHOUX (a donné procuration à Mme MINARD)
M SIRIEIX

Secrétaires de séance : Mmes MINARD et BRAULT

Délibération N°2026-014 : Affectation du résultat 2025 du budget communal

Le Conseil Municipal après avoir entendu ce jour le compte financier unique de la COMMUNE de l'année 2025 et statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	138 509.14 €
Résultat d'investissement antérieur reporté :	49 755.94 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2025 :	
Solde d'exécution de l'exercice :	- 151 299.60 €
Solde d'exécution cumulé :	-101 543.66 €
Restes à réaliser au 31/12/2025 :	+ 36 650.80 €
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2025 :	64 892.86 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice :	277 877.11 €
Résultat antérieur :	138 509.14 €
Total à affecter :	416 386.25 €

Après en avoir délibéré,

- décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :
- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement par le crédit du compte 1068 sur le budget 2026 : **64 892.86 €**
 - Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au compte R002 : **351 493.39 €**

Membres	12
Présents	9
Représentés	2
Votants	11
Pour	9
Contre	2
Abstention	0

Certifié conforme par Frédéric BIVERT, Mairie de LIGINIAC, le 6 mars 2026.
Au registre sont les signatures

